MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT, DU DEVELOPPEMENT DURABLE, DES EAUX, FORETS, CHASSE ET PECHE

DIRECTION DE CABINET DIRECTION GENERALE DES EAUX, FORETS, CHASSE ET PECHE

N° 273 MEDDEFCP/DIRCAB/DGEFCP



République CentrAfricaine

Unité - Dignité - Travail

Bangui, le 3 1 MAI 2017



Madame la Ministre

A

Monsieur le Directeur Général de la Société Industrielle Forestière Centrafricaine et de Développement (SINFOCAM) Bangui

Objet: Prorogation de la Convention Provisoire du PEA 190

Réf.: GCM/AL/SIF/018/17 du 22 avril 2017

Monsieur le Directeur Général,

J'accuse réception de votre demande citée en référence par laquelle vous sollicitez la prorogation de la Convention Provisoire du PEA n°190 attribué à la Société SINFOCAM pour vous permettre de finaliser le plan d'aménagement dans de bonnes conditions.

Après examen du dossier par mes services techniques, dont l'Agence de Gestion Durable des Ressources Forestières (AGDRF), j'ai l'honneur de marquer mon accord pour la prolongation d'un (1) an de la durée de la Convention Provisoire d'Aménagement-Exploitation du PEA n°190 signée le 03 novembre 2014, conformément aux dispositions de son article 4. Ladite convention échoit donc désormais, au plus tard, le 2 novembre 2018.

La Société SINFOCAM ne pourra en aucun cas bénéficier d'une nouvelle dérogation de ce genre avant la signature de la Convention Définitive d'Aménagement-Exploitation du PEA 190.

Veuillez croire, Monsieur le Directeur Général, en l'assurance de ma parfaite collaboration.

La Ministre de l'Environnement, du Développement

Arlette SOMBO-DIBELE